

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier adjoint de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 24 mars 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-567.4 modifiant le règlement SH-567 établissant un programme de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement SH-567 établissant un programme de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux afin d'apporter des précisions relativement aux matériaux admissibles et de moduler la grille d'évaluation des projets en matière d'incohérence architecturale.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 28 mars 2025

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint